

Final cut in venice

Le **Marché du Film de Venise** et le **Festival international du film de Venise**, en collaboration avec le **Festival international du film de Fribourg** et le **Festival international du film d'Amiens**, sont heureux d'annoncer la première édition du workshop **Final cut à Venice**, dédiée aux films africains en situation de post-production. Pendant l'atelier, 4 longs métrages en fin de tournage ou en phase de postproduction, seront présentés à un public de producteurs, acheteurs, distributeurs et programmeurs de festival international du film afin de favoriser les partenariats possibles pour la co-production ou l'accès au marché de la distribution.

RÈGLEMENT

1. DATE ET LIEU

La première édition de l'atelier FINAL CUT IN VENICE aura lieu le 31 août 2013 dans le cadre du Venice Film Market de la 70^{ème} Mostra Internazionale d'Arte Cinematografica (Lido de Venise, 28 août -7 septembre 2013).

2. OBJECTIFS

La Mostra souhaite apporter une aide concrète à l'achèvement de films africains et offrir à leurs producteurs et réalisateurs une opportunité de présenter des films en phase de post-production à des professionnels du monde entier, dans le but d'être aidés pour leur finition et leur accès au marché.

3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

3.1 L'atelier

L'atelier consiste en une journée de travail pendant laquelle jusqu'à 4 films africains, préalablement sélectionnés (voir les articles 5 et 6) sur la base d'une copie de travail, seront présentés à des producteurs, vendeurs, distributeurs et programmeurs de festivals de cinéma. Des mises en réseau, rencontres et réunions sont prévues, au cours desquelles les réalisateurs et producteurs des films sélectionnés pourront échanger avec les participants de l'atelier.

3.2 Les projections

La journée de travail prévoit la projection des films sélectionnés en présence des réalisateurs et producteurs. Ne pourront participer aux projections que les professionnels accrédités au marché : producteurs, distributeurs, vendeurs, exploitants, programmeurs de festivals, représentants des institutions et autres professionnels préalablement invités par la Direction.

4. LES PRIX

L'atelier se terminera avec la remise de prix en cash ou en nature, ayant pour but le soutien économique des films dans leur phase de post production:

- € 16.800 offerts par Cinemage/Groupe Image (Paris) pour l'étalonnage numérique, correspondant à 7 jours de travail (56 heures, étalonneur compris);
- € 15.000 de remise offerts par Mactari, à valoir sur des travaux de mixage son;
- € 10.000 offerts par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) pour des travaux de postproduction à effectuer en France;

- € 6.000 offerts par Titra TVS Paris, pour la fabrication du master DCP et le sous-titrage en français ;
- une copie de série en 35mm (sans sous-titres) ou la participation au coût de réalisation d'un DCP pour une valeur de € 1.500, offerte par le Festival International de Film d'Amiens;
- une copie de série en 35mm (sans sous-titres) ou la participation au coût de réalisation d'un DCP pour une valeur de € 1.500, offerte par le Festival International de Film de Fribourg;
- € 10.000 pour effets visuels et effets spéciaux offerts par Knightworks.

Les prix seront attribués sous la responsabilité du Directeur de La Mostra, par les partenaires du projet, les responsables des institutions et sociétés de services fournissant les prix attribués.

5. CONDITIONS D'ADMISSION A LA SÉLECTION

5.1 Les critères d'éligibilité des films

Toutes les œuvres présentées doivent être en phase de postproduction et être réalisées uniquement par des réalisateurs africains ou d'origine africaine. Ne sont acceptés que des long-métrages de fiction ou documentaires de création (durée minimum de chaque œuvre : 60 minutes). L'envoi d'une copie de travail complète du film est préférée. Au cas où le film ne serait qu'à un premier stade de montage, l'envoi de séquences montées (pour au moins un tiers de la durée prévue du film) pourront être acceptées, accompagnées du traitement du film et note d'intention du réalisateur.

5.2 Les sous-titres

Au cas où le film ne serait pas parlé en italien, français ou anglais, il est nécessaire de fournir une copie sous-titrée dans l'une des langues susmentionnées ou accompagnée d'une liste des dialogues traduite dans l'une de ses langues.

5.3 Les inscriptions suivantes

Les films peuvent participer à Final Cut in Venice une deuxième fois, uniquement dans le cas où une copie de travail à un degré plus avancé serait présentée et que le film n'aurait pas gagné de prix dans l'édition précédente.

5.4 L'inscription à d'autres sections de la Mostra

L'inscription à l'atelier Final Cut in Venice exclut l'inscription aux sections officielles de la Mostra, la même année. En revanche, il est possible d'inscrire le film dans les sections officielles l'année suivante. Le Directeur de la Mostra décidera s'il est possible qu'un film en post production, proposé aux sections officielles de la Mostra et non sélectionné, puisse être inscrit à l'atelier la même année.

6. MODALITÉS DE SÉLECTION

6.1 Responsables de la selection

La sélection se fait sous la responsabilité du Directeur de la Mostra. Le Directeur de la Mostra sera pour cela accompagné des responsables de l'atelier et par un représentant de l'équipe d'experts du Secteur Cinéma de la Biennale de Venise.

6.2 Les résultats de la sélection

Les résultats de la sélection seront communiqués aux responsables des films inscrits d'ici la fin du mois de juillet 2013.

7. MODALITÉ D'INSCRIPTION DES FILMS

7.1 Les documents à envoyer pour la sélection

Afin de pouvoir participer à la sélection, d'ici le 5 juillet 2013, il faut:
a) remplir la fiche de pré-sélection (entry-form) pour Final Cut in Venice, à télécharger sur le site www.labiennale.org, et signer pour acceptation du présent règlement;
b) envoyer à la Mostra une copie du film (les formats admis sont : DVD, disque Blu-ray) en 2 exemplaires, ou bien envoyer un lien avec le mot de passe pour la vision du film en ligne.

L'adresse postale pour l'envoi des 2 DVD avec la fiche d'inscription :

La Biennale di Venezia - Settore Cinema

FINAL CUT IN VENICE

70. MOSTRA INTERNAZIONALE D'ARTE CINEMATOGRAFICA

Palazzo del Cinema, Lungomare Marconi, 30126 Lido di Venezia

Tel. +39 041 2726501

Fax +39 041 2726520

7.2 Documents d'information sur l'œuvre

L'envoi des documents d'information sur l'œuvre inscrite est seulement possible en format électronique à l'adresse : finalcut@labiennale.org

7.3 Restitution des œuvres envoyées

La Mostra n'a pas obligation de rendre aux expéditeurs les DVD des œuvres envoyées pour la sélection.

8. LES FILMS INVITÉS

8.1 Fiche de participation

Les films invités reçoivent une fiche de participation à restituer dûment remplie d'ici le 31

juillet 2013. La réception de la fiche de la part de la Mostra implique l'acceptation légale de l'invitation de la part de tous les destinataires, une acceptation qui est considérée définitive et irrévocable. L'envoi du film, et donc sa sélection, doit absolument rester confidentiel jusqu'à l'annonce du programme par la Mostra, au cas contraire l'exclusion de la sélection pourrait être décidée.

8.2 Les copies et les documents d'information

Les responsables des films invités doivent envoyer, le 12 août 2013 au plus tard :

- 2 copies en DVD ou disques Blu-ray en version originale sous-titrée en anglais. Il est possible d'envoyer une copie de travail plus avancée par rapport à la version fournie au comité de sélection ;

- 1 DVD en version originale sous-titrée en anglais, à utiliser uniquement par les services internes de la Mostra, au cas où la copie envoyée serait différente par rapport à celle du DVD de sélection ;

- la liste des sous-titres.

Uniquement, en cas exceptionnel, qui devra être autorisé par le Directeur, la date limite du 12 août 2013 pourra être reportée, mais au cas où les copies du film n'arriveraient pas le 20 août 2013, les projections seraient annulées.

Tous les documents d'information nécessaires au Venice Film Market (synopsis, note d'intention, fiches artistique et technique, biographie et filmographie complète du réalisateur et des acteurs, ainsi que des photos du film en noir & blanc et en couleur) devront mentionner "Materiale per VFM" ("Matériaux pour VFM").

Adresse d'envoi : finalcut@labiennale.org

8.3 Logo Officiel

Les films lauréats d'un ou plusieurs prix de l'atelier, devront mentionner l'attribution du prix en incluant le logo de la Mostra et la phrase "avec le soutien de l'atelier Final Cut in Venice" dans le générique du film et dans tous les documents d'information, aussi bien que les autres mentions éventuelles (logos, inscriptions, etc.) en rapport avec les contributions reçues et aux prix attribués.

9. INVITATIONS ET ACCUEIL

La Mostra prévoit l'hospitalité pour le réalisateur (voyage et hébergement) et un producteur (hébergement) de chacune des œuvres sélectionnées pendant trois jours (30, 31 août et 1er septembre 2013).

10. FRAIS D'EXPÉDITION

10.1 Frais d'expédition

Les frais d'expédition de tous les matériaux, depuis le lieu d'origine jusqu'au lieu de la

Mostra et retour, y compris les frais douaniers éventuels, sont à la charge des expéditeurs.

11. RÈGLES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

La participation à l'atelier Final Cut in Venice implique le respect du présent Règlement. Les producteurs, distributeurs et autres professionnels présentant un film ont la responsabilité de s'assurer à être autorisé à l'inscrire.

Le Directeur de la Mostra a le droit de régler tous les cas qui ne sont pas évoqués par le présent Règlement, ainsi que de déroger au Règlement, dans des cas exceptionnels et bien motivés.

Pour toute contestation éventuelle sur l'interprétation de l'un des articles du Règlement, c'est le texte d'origine rédigé en langue italienne qui fera foi.